

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02297 Numéro SIREN : 824 394 183 Nom ou dénomination : A.S HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 15647

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

15647

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A.S HOLDING Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 46 Rue de Bédée 35137 PLEUMELEUC Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 8 2 4 3 9 4 1 8 3 0 0 0 1 9 Néant ☐

				Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	467	467
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	263	263
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	730	730
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	730	730

DÉPÔT DU

10 DEC. 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Revenus : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SI 2018

Désignation de l'entreprise		A. S. HOLDING		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000...)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 611)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	389
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	42	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	300	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	342	
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	730	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	342		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A. S. HOLDING</u>		Néant ☐ *							
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		EJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	148	
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 611	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 611)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 611)		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. S. HOLDING		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			III		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IIL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 611		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(2 611)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise A. S. HOLDING										Néant ☒		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G		0H		0J		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1				4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY		NG		NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL		

5 bis**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A . S HOLDINGNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise A.S. HOLDINGNéant ☒ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PII	
Terrains		PI		PJ		PK		PII	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. S. HOLDING		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A. S. HOLDING										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	467		467					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	467		VU	467		VV		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											VF
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	300		300						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW									
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	42		42						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	342		VZ	342					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Désignation de l'entreprise : A. S. HOLDING		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA			
			de son conjoint		moins part déductible *		WB			
					à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18			
					- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	2 611	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
					- imposées au taux de 0 %		WH			
					- imposées au taux de 19 %		WP			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
					- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2			
			Pôle de compétitivité hauts CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3			
			Zone franche urbaine (TF) (art. 44 octies et octies A)		ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI	XG		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	2 611
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{		bénéfice (I moins II)		XL	XJ	2 611
				{		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS) *								ZL	XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	XO	2 611

Désignation de l'entreprise A . S HOLDING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A. ligne XO)		YJ	2 611
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 611
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. HOLDING</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE									
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau		ZF									
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				ZG								
TOTAL II								ZH								
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						YU									
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YV									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 092								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	372								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 463								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	148								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	148								
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY									
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	417								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG									
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe: résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JII			N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.S. HOLDING

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements inégalement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)				(A)	(B)	(C)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.S HOLDING

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. S. HOLDING

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %.

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5 % ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ②	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A. S. HOLDING</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: A.S. HOLDING												Néant ☒ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe															
Exercice ouvert le: 10122016 et clos le: 31122017										Données en nombre de mois		1	3		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT			
TOTAL 1												OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE			
Subventions d'exploitation reçues												OF			
Variation positive des stocks												OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT			
TOTAL 2												OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾															
Achats												ON			
Variation négative des stocks												OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OY			
TOTAL 3												OJ			
IV- Valeur ajoutée produite															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)												OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).												SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Période de référence										GY	/	/	GZ	/	/
Date de cessation										HR	/	/			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs															
Effectif moyen du personnel * :												YP			
dont apprentis												YF			
dont handicapés												YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.															

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 8 2 4 3 9 4 1 8 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S. HOLDING

ADRESSE (voie) 46 Rue de Bédée

CODE POSTAL 35137 VILLE PLEUMELEUC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LABORDE Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 09/07/1960 N° Département 64 Commune BUZET Pays

Adresse : N° 46 Voie rue de Bédée

Code Postal 35137 Commune PLEUMELEUC Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique PRESCHOUX Prénom(s) Sylvie

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 25/03/1972 N° Département 35 Commune Combours Pays

Adresse : N° 46 Voie Rue de Bédée

Code Postal 35137 Commune PLEUMELEUC Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

8 2 4 3 9 4 1 8 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.S. HOLDING

ADRESSE (voie)

46 Rue de Bédée

CODE POSTAL

35137

VILLE

PLEUMELEUC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAOE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	10122016	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A. S. HOLDING 46 Rue de Bédée 35137 PLEUMELEUC	
SIRET 8 2 4 3 9 4 1 8 3 0 0 0 1 9	Mél: sylgilles@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 611
Bénéfice imposable à 15 %				

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LEVENE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT 6, Bd Dumaine de la Jossérie EP 34133 35740 PACE Tél: 02 23 22 07 60		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 22102018 Lieu: PLEUMELEUC	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Président Alain LABORDE	
		Signature:	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A.S HOLDING

SAS au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/12/2016 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir une perte de -2 611.00 €uros.

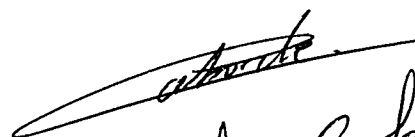
L'assemblée décide d'affecter le résultat de – 2 611.00 €uros de la façon suivante :

- Au poste du bilan intitulé « report à nouveau débiteur ».....- 2 611 €uros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Alain LABORDE, Président


Copie Certifiée Conforme
le 22/11/2018

AS HOLDING

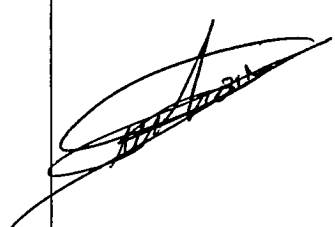
S.A.S au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 Rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 08/06/2018

Associés Nom, Prénom & Adresse	Actions	Voix	Mandataires	Signatures
Sylvie PRESCHOUX 46 rue de Bédée 35137 PLEUMELEUC	150	50		
Alain LABORDE 46 rue de Bédée 35137 PLEUMELEUC	150	50		
TOTAL	300	100		

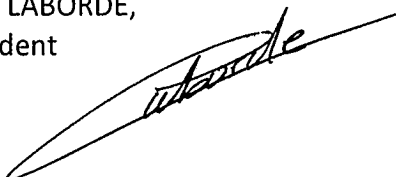
Sur les 100 actions composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, et totalisent 100 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

A la présente sont annexés :

- Pouvoirs
- Formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

Alain LABORDE,
Président



AS HOLDING

S.A.S. au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 8/06/2018**

Le 8/06/2018,
A 17 heures,

Monsieur Alain LABORDE, détenant 150 actions,
Madame PRESCHOUX, détenant 150 actions,

Associés de la société «AS HOLDING », se sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alain Laborde, préside la séance en qualité de Président détenant le plus d'actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés),
- Le rapport de gestion,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art.R223-20, al.2)

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17 lesquels font apparaître une perte de 2 611.00 €uros.

Nous décidons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 2 611.00 €uros de la manière suivante :

Origine : - Résultat déficitaire de l'exercice : 2 611.00 €uros
Affectation de la perte en report à nouveau débiteur

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 faisant ressortir une perte de 2 611.00 €uros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Alain LABORDE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

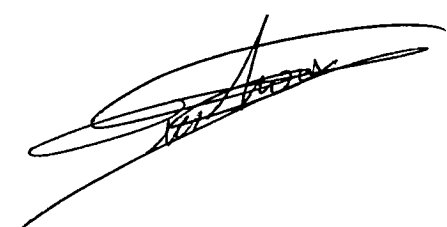
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Alain LABORDE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Laborde', written over a horizontal line.

Sylvie PRESCHOUX
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Preschoux', written over a horizontal line.

A.S HOLDING

SAS au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2017** **du 16/12/2016 au 31/12/2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social (16/12/2016 au 31/12/2017), nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 0 Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 611.00 Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 2 463.00 Euros au 31/12/2017.
- Les impôts et taxes ressortent à 148 Euros au 31/12/2017.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2017, et les charges sociales correspondent à 0 Euros au 31/12/2017.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euros au 31/12/2017.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissement, notre résultat net se solde par une perte de -2 611.00 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement

ACTIVITES DES FILIALES

Nous ne détenons aucune filiale, ni aucune société contrôlée.

PRISE DE PARTICIPATIONS

Nous vous indiquons que nous n'avons pris aucune participation, ni aucune prise de contrôle directe ou indirecte de société au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0Euros, soit un montant net de 0 Euros.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 342 Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 0 Euros au 31/12/2017.

Le résultat d'exploitation s'établit à – 2 611.00 Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe « Activité de la Société ».

Résultats – Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2017 fait ressortir une perte de -2 611.00 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante

- Au poste du bilan intitulé « report à nouveau débiteur », pour un montant de -2 611.00 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTION REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément pour l'exercice écoulé.

Fait à Pleumeleuc,
Le 14 Juin 2018

Alain LABORDE,
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Laborde', with a long horizontal stroke extending to the right.